

**Administration Communale**

**Séance du 30 septembre 2013.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

**Réf CC/13/08/010b/BVer**

10b.- Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) - Charte  
Approbation – Décision.-

**Sont présents** M. MOUREAU Christian, Bourgmestre  
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV  
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.  
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,  
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme GONZALEZ-MOYANO Astrid, M.  
BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-  
Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM.  
ABDELOUAHAD Mustapha, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard,  
BONNECHERE Thierry, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX  
Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis,  
Directeur général a.i. ;

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu la Nouvelle Loi communale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable du Collège communal pour la mise en place d'un  
PCDN sur Morlanwelz, en séance du 22 août 2011 ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 décembre 2011 d'adhérer au  
PCDN ;

Attendu que la charte a été mise à la disposition des Conseillers  
communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible  
dans le bureau du Directeur général ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver la Charte du PCDN ainsi que les fiches-projet qu'elle  
renferme.

Article 2 :

Pour rappel, la date de la signature officielle de la Charte du PCDN a été  
fixée au samedi 23 novembre 2013 à 16 heures. Cette signature  
s'inscrira dans une semaine d'activité prévue également dans le cadre de  
la semaine de l'arbre 2013.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général a.i.,  
(s) J-L. LAMBRECHTS.

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général a.i.,

Le Bourgmestre,